DLP 31-5-83179282

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - COTE-D'OR - SAONE-&-LOIRE - YONNE - NIÈVRE - JURA - DOUBS - HAUTE-SAONE - TERRITOIRE DE BELFORT

ABONNEMENT ANNUEL : 80 F.

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Z.I. NORD - B.P. 194 - 21206 BEAUNE CEDEX - Tél. (80) 22.19.38

Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture - C. C. P. DIJON 3405.12 K

Imprimerie de la Station de "Bourgogne et Franche-Comté" - Le Directeur-Gérant : G. VARLET - Commission Paritaire de Presse N° 1700 AD

Bulletin n° 12 - 26 mai 1983 EDITION "GRANDES CULTURES"

COLZA

Toutes les parcelles s'étalent du stade G2 (10 premières siliques de 2 à 4 cm) au stade G4 (10 premières siliques bosselées).

CHARANCONS DES SILIQUES : Voir bulletin n° 11 du 19/05/83.

SCLEROTINIA

. Sur les parcelles à hauts risques des renouvellements ont pu être réalisés dans le courant de la semaine dernière (il s'agit surtout de parcelles déjà traitées à la fin du mois d'avril).

. Pour les parcelles à hauts risques, ayant reçu une première application fongicide à la fin de la première semaine de mai, il est possible d'envisager un renouvellement qui devra être réalisé dès que possible et avant la fin du mois. Dans ces situations tardives les traitements sont réalisés sur des parcelles aux stades G2 - G3 et il est préférable d'utiliser *RONILAN et SUMISCLEX à la dose de 1,5 kg/ha.*

ALTERNARIA

Dans certaines parcelles on note la présence de cette maladie sur les feuilles de la base, mais il est encore trop tôt pour réaliser une intervention.

Rectificatif au bulletin n° 11 du 19/05/83 : *KIDAN s'utilise à 2 l ou 1,5 l si le traitement à lieu tardivement*

ROVRAL s'utilise à 1 kg ou 0,75 kg si le traitement à lieu tardivement.

CEREALES

BLE D'HIVER

. Stade végétatif

Le 26 mai les observations de 91 parcelles nous étaient parvenues parmis lesquelles 73 communes avec la semaine précédente.

Stade moyen : 9 - 10 avec la répartition et l'évolution suivantes en pourcentage.

	Stade 7	Stade 8	Stade 9	Stade 10	Stade 10.1	Stade 10.2	Stade 10.3	Stade 10.4	Stade 10.5
Semaine du 13 au 19/05	8	36	38	15	1	0	0	0	0
Semaine du 20 au 26/05	1	20	31	27	21	0	0	0	0

Dans la semaine à venir 48 % des parcelles vont parvenir au stade ou la décision d'intervention à l'épiaison est à prendre et le choix du fongicide (ou de l'association) à définir.

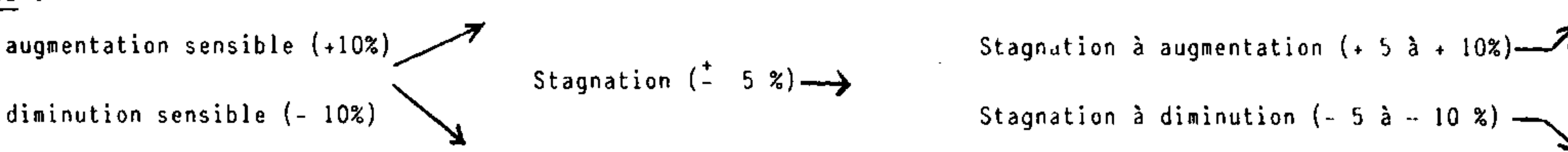
P.168

. Etat sanitaire

Les résultats sont exprimés en pourcentage qu'il convient de rapporter pour chaque département au nombre de parcelles observées sauf pour la rouille jaune ou seul le nombre de parcelles concernées figure sur le tableau ci-dessous.

Départements	Nombre de parcelles observées	% de parcelles dépassant le seuil de 50 % de F3 atteintes par la septoriose	% deparcelles dépassant le seuil de 30 % de F3 atteintes par la septoriose	% de parcelles dépassant le seuil de 50 % de F3 atteintes par l'oïdium	% de parcelles dépassant le seuile de 30 % de F3 atteintes par l'oïdium	% de parcelles ou la rouille brune est passée sur F3	Rouille Jaune
COTE D'OR	23	50 ↗	59 ↗	5 →	9 →	5 ↘	0
YONNE	17	63 ↗	69 ↗	6 →	31 →	13 ↘	5
NIEVRE	11	35 →	63 →	0 ↘	13 →	0 →	0
SAONE-ET-LOIRE	17	35 ↗	47 ↗	12 →	18 —	6 ↗	0
HAUTE-SAONE	14	46 ↗	62 ↗	0 →	0 →	0 ↘	0
DOUBS + JURA	9	56 ↗	78 ↗	11 ↗	11 ↗	11 ↗	0
TOTAL CIRCONSCRIPTION	91	49 ↗	60 ↗	6 →	14 →	6 →	5

LEGENDE :



Le fait marquant de la semaine est la très forte progression du nombre de parcelles fortement atteintes par la septoriose sur la F3 (3ème feuille en partant du haut). En effet en dehors de la Nièvre ou la situation parait stable partout ailleurs le pourcentage de parcelles ayant atteint le seuil de nuisibilité (50 % de F 3 touchées) a pratiquement doublé en 8 jours.

La rouille jaune reste toujours présente mais parait concentrée dans l'Yonne.

Les pucerons tendent à regresser ce qui est la conséquence de la forte pluviométrie enregistrée.

Cette évolution tranchée rend inutile le tableau régionalisé habituel car la tendance est la même partout.

. Préconisations

Deux types de situations végétatives peuvent se présenter.

Blé au stade 8 - 9

Lorsque le potentiel de production est supérieur à 60 Qx, que 50 % des F 3 sont "septoriées" et si le passage du tracteur est possible une protection vis-à-vis de cette maladie peut se concevoir.

Lorsque ces conditions ne sont pas réunies attendre l'épiaison.

Blé au stade 10.1 et au-delà (épiaison amorcée)

Les conditions climatiques de l'année devraient permettre une bonne rentabilisation des fongicides à l'épiaison.

.../..

Potentiel inférieur à 50 Qx/ha : ne traiter qu'en présence de septoriose déclarée sur F3 ou F2. Utiliser de préférence du fongicide du type *Dithiocarbamate + Benzimidazole.*

Potentiel compris entre 50 et 60 Qx/ha :

- seuil septoriose atteint : fongicide polyvalent comprenant une matière active très efficace sur septoriose.
- seuil septoriose non atteint : *Dithiocarbamate + Benzimidazole + soufre*

Potentiel supérieur à 60 Qx/ha : fongicide polyvalent comprenant une matière active très efficace sur septoriose.

Vis-à-vis de la rouille jaune les préconisations de notre dernier bulletin (n° 11 du 19/05) restent valables.

L'adjonction d'un insecticide n'est jamais justifiée à ce jour.

ORGE D'HIVER

. Stade végétatif

Résultats obtenus sur 34 parcelles en pourcentage

Stade végétatif moyen : 10.3 à 10.5

	Stade 8	Stade 9	Stade 10	Stade 10.1	Stade 10.2	Stade 10.3	Stade 10.4	Stade 10.5	Stade 10.5.1
Semaine du 13 au 19/05	8	8	16	36	4	8	8	12	0
Semaine du 20 au 26/05	0	3	0	13	13	16	6	31	9

Pour la quasi-totalité des orges l'épiaison est en cours ou terminée.

. Etat sanitaire

La totalité des parcelles est gravement atteinte par la rhynchosporiose sur la F4, 8 parcelles sur 10 au niveau de la F3 et 6 parcelles sur 10 pour ce qui concerne la F2.

Les autres maladies (rouilles, oïdium, helminthosporiose) ne progressent pas.

. Préconisations

Les conseils mentionnés dans notre bulletin n° 11 du 19 mai 1983 restent valables mais l'intérêt de la protection diminue avec l'avancement de l'épiaison.

ORGE DE PRINTEMPS : Se reporter à notre dernier bulletin (N° 11 du 19 mai 1983).

AVIS AUX OBSERVATEURS DU RÉSEAU CÉRÉALES

Vous avez pu constater que le nombre d'observations tendait à diminuer.

Malgré les difficultés climatologiques rencontrées (ou à cause d'elles) il semble que la rentabilité des cultures de céréales sera fonction du type de protection qu'elles pourront recevoir.

Dans ces conditions nous vous remerçions par avance de bien vouloir continuer le travail entrepris dans le cadre du "réseau céréales" de manière à assurer un résultat économique aussi satisfaisant que possible.

P69

POMME DE TERRE

MILDIOU : UNE LUTTE AVANT TOUT PRÉVENTIVE

. Les fongicides peuvent être classés en 3 catégories :

- Les produits de contact, spécialités à base de *manèbe, mancozèbe, chlorotalonil* ... sont essentiellement préventifs. *LE BRESTAN 10 (fentin-acétate + manèbe)* a montré une bonne tenue au lessivage et donné de bons résultats.
- Les associations : produits pénétrants + produits de contact. Il s'agit des produits à base de *cymoxanil (FULVAX, REMILTINE...)*. Ils possèdent un léger pouvoir curatif. En effet ils sont encore efficaces lorsqu'on intervient 1 à 2 jours après la pluie contaminatrice. Mais, pour une meilleure efficacité, il faut avant tout miser sur l'aspect préventif de ces produits.
- L'association : matière systémique complémentée avec un produit de contact. Il s'agit de *l'ACYLON P* composé *de métalaxyl et de manèbe.* Cette spécialité par son caractère systémique est intéressante en période de multiplication active de la végétation. Bien qu'actif 2 à 3 jours après le début des pluies, ce produit doit uniquement être utilisé en préventif.

. Stratégie de lutte pour 1983

- Pour les toutes premières interventions utiliser un produit de contact ou un fongicide pénétrant.
- Réserver les traitements *ACYLON P* pour la période de croissance active du feuillage. Le délai entre deux traitements *ACYLON P* ne doit pas dépasser 14 jours. Limiter à 2 (ou 3) le nombre d'interventions avec ce produit.

DIAGNOSTICS ET ANALYSES
DANS LE DOMAINE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

INFORMATION

Le Service de la Protection des Végétaux a réalisé au cours des dernières années un effort important de mise en place d'un réseau de laboratoires de diagnostics et déterminations. Les laboratoires, destinés en priorité à couvrir les besoins propres du Service dans ce domaine, peuvent traiter, à la demande, des échantillons d'origine extérieure.

Cependant, compte tenu des charges qu'entraîne l'activité des laboratoires, il est imposé au Service de la Protection des Végétaux de percevoir, pour les travaux particuliers réalisés à la demande de personnes extérieures au Service, une contribution aux frais de fonctionnement des laboratoires.

Nous informons donc les usagers des laboratoires qu'une participation sera demandée, dès cette campagne, pour les travaux de laboratoire nécessaires au traitement des échantillons. Celle-ci sera proportionnelle à l'importance des travaux demandés.

A titre indicatif, la valeur de l'unité de base est fixée à 35 Frs pour l'année 1983.

*

*   *